

Nullités et autres exceptions de procédure pénale

Dalloz formation et l'Institut de défense pénale vous proposent de faire le point sur les nullités et exceptions en matière pénale : où les débusquer ? Quand et comment les soulever ? Comment être efficient devant la CEDH et la Cour de cassation ? Comment utiliser la question prioritaire de constitutionnalité ?

Une bonne défense pénale implique vigilance et connaissance fine des rouages propres à chaque phase de la procédure. Des spécialistes du procès pénal vous présenteront règles, méthodologie et conseils stratégiques pour optimiser la défense de vos clients.

Samedi 27 mars 2010

9h00 - 18h00

Hôtel Novotel Lyon La Part Dieu
47, boulevard Marius Vivier Merle
69212 LYON

Les Plus

+ Validez 8 heures de formation

+ Bénéficiez d'un dossier documentaire complet

Personnalisez votre formation
Posez vos questions sur formation@dalloz.fr

Contactez le 01 40 64 53 22 pour plus d'informations sur le programme

Programme

La journée sera animée par :

Alain MOLLA et Philippe VOULAND
de l'Institut de Défense pénale de Marseille

Les nullités de l'enquête et de l'instruction

Par Jacques BUISSON, Conseiller à la Cour de cassation

- Garde à vue
- Écoutes téléphoniques
- Expertises
- Perquisitions, saisies
- Contrôle d'identité
- Mises en examen
- Placements en détention

Les nullités à l'audience de jugement, exceptions et recours

Par François SAINT-PIERRE, Avocat au Barreau de Lyon

- Les nullités de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel
- Les nullités de la procédure de jugement devant le Tribunal correctionnel

- Les nullités de la procédure de jugement devant la Cour d'assises

La question prioritaire de constitutionnalité

Par Louis BORÉ, Avocat à la Cour de cassation

- Quand et comment la soulever ?
- Les méthodes de filtrage
- La saisine du Conseil constitutionnel

Le pourvoi en cassation

Par Louis BORÉ

- Délai et recevabilité du pourvoi
- Contrôle de la Cour de cassation

L'anticipation en droit interne de la saisine de la CEDH

Par Pascal DOURNEAU-JOSETTE, Chef de division, Cour européenne des Droits de l'Homme

Bulletin d'inscription

À retourner à : Dalloz Formation - 31/35 rue Froidevaux
75685 Paris cedex 14 ou par fax au : 01 40 64 54 69
Pour tout renseignement : Tél. 01 40 64 53 22

Organisme de formation :
Editions Dalloz
Numéro de déclaration
d'existence : 11753396175

Le fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle des journées de formation, la demande devant être effectuée au minimum 15 jours auparavant.

Tél. : 01 55 80 50 00

Oui, je m'inscris à la formation
Nullités et autres exceptions de procédure pénale du 27/03/2010

Nom / Prénom _____

Fonction _____

Société / Cabinet _____

Adresse _____

CP / Ville _____

Tel _____

Fax _____

Email _____

409,69 € HT (TVA 19,6%), soit 490 € TTC.

Inclut la documentation et la restauration.

Confirmation d'inscription et convention de formation par retour de courrier.

Attestation de présence délivrée à l'issue de la formation.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de Dalloz par :

Chèque bancaire

Mandat administratif

Chèque postal

A réception de facture

Virement : BNP Paribas n° 30004 01328 00011623321 04

Frais d'annulation :

200 € HT en cas d'annulation, par écrit, 20 jours avant la journée d'études.

Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise ou au cabinet.